

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le 25 janvier à dix-neuf heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr CLÉMENT, Mme ISSINDOU, Mme BODIN, Mr JOYEUX, Mr PETERLONGO, Mme MARION, Mr BLAUD, Mr DJANIKIAN, Mr DERVILLE, Mme BIGET, Mme FAUGERON, Mme MINOT, Mme GIRARD, Mme TERNY, Mr TAUDIERE, Mr GUILLON, Mme NIVET, Mr LAGRANGE, Mme BATAILLE, Mr GERMANAUD, Mr SOURISSEAU, Mr PIQUION, Mr CHAIGNEAU;

POUVOIRS : Mme GREGOIRE à Mme FAUGERON, Mr MONDON à Mr CLEMENT, Mr NEUVILLE à Mr DERVILLE, Mr DELAHAYE à Mr JOYEUX, Mme VOYER à Mme MINOT, Mme THIMONIER à Mr CHAIGNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT.

DELIBERATION N° 1

OBJET : ELECTION NOUVEL ADJOINT.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie GUERIN, adjoint, de son poste de conseiller municipal, il y a lieu d'élire un nouvel adjoint au 7^{ème} rang des adjoints.

Cette élection se fait conformément au 3^{ème} alinéa de l'article L2122-7-2 « en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L2122-7 » et à ce dernier article qui précise que cette élection a lieu « au scrutin secret à la majorité absolue ».

Pour ce poste de septième adjoint, un seul candidat se propose : Mr Philippe DELAHAYE.

S'en suit un vote dont les résultats sont :

- Mr Philippe DELAHAYE : 24 voix
- Bulletins nuls : 3
- Bulletins blancs : 2.

Mr Philippe DELAHAYE est élu 7^{ème} adjoint au Maire.

~~~~~

## **DELIBERATION N° 2**

### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET DES DELEGUES SUPPLEANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE POITIERS.**

*Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral n° 99-D2/B1-043 du 2 décembre 1999 relatif à l'organisation de la Communauté d'Agglomération de POITIERS et au règlement intérieur de cet établissement public,*

*Suite à la démission de Mr Jean-Marie GUERIN, délégué titulaire de la CAP, il y a lieu que le CONSEIL MUNICIPAL désigne un nouveau délégué titulaire. Ces désignations doivent se faire simultanément.*

*Monsieur le Maire rappelle que les délégués titulaires et les délégués suppléants suivent le sort du Conseil Municipal quant à la durée de leur mandat.*

*Pour le cinquième poste de délégué titulaire, UN candidat est proposé : Mr Bernard CHAIGNEAU*

*S'en suit un vote dont les résultats sont :*

*Mr Bernard CHAIGNEAU : 27 voix*

*Bulletins blancs : 2*

*Mr Bernard CHAIGNEAU est élu délégué titulaire de la C.A.P.*

*Ensuite, compte tenu que Monsieur Bernard CHAIGNEAU était deuxième délégué suppléant, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant.*

*Pour le deuxième poste de délégué suppléant, deux candidats sont proposés : Philippe DELAHAYE et Charles SOURISSEAU.*

*S'en suit un vote dont les résultats sont :*

*Philippe DELAYE : 24 voix*

*Charles SOURISSEAU : 5 voix*

*Monsieur Philippe DELAHAYE est élu délégué suppléant de la C.A.P..*

*Suite aux votes, Monsieur le Maire récapitule :*

- Mr Bernard CHAIGNEAU est élu cinquième délégué titulaire de la C.A.P.*
- Mr Philippe DELAHAYE est élu deuxième délégué suppléant de la C.A.P.*

~~~~~

DELIBERATION N° 3

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES.

*Aux termes de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **CONSEIL MUNICIPAL** peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.*

Suite à la démission de Messieurs Cédric DUPEUX, Jean-Marie GUERIN, de Mesdames Claire BERTRAND et Marie-Claire BAUDU, il y a lieu de revoir la composition des commissions communales effectuée par délibération du 7 avril 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE**, à l'unanimité, les membres de chaque commission de la manière suivante :

I - COMMISSION D'URBANISME, DE DEVELOPPEMENT DURABLE et DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Présidence : Bernard PETERLONGO

Membres : Nathalie VOYER
Marie-Claude BODIN
Claude NEUVILLE
Alain DERVILLE
Louissette BIGET
Emmanuel GUILLON
Michèle MINOT

Andréa THIMONIER
Charles SOURISSEAU

II- COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE ET DU HANDICAP.

Présidence : Annik ISSINDOU

Membres : Alain JOYEUX
Martine BATAILLE
Joël BLAUD
Jean-Pierre LAGRANGE
Patricia GREGOIRE
Marie-Jo GIRARD
Damien DJANIKIAN

Bernard CHAIGNEAU
Henri GERMANAUD

III- COMMISSION DES FINANCES :

Présidence : Jean-Luc MONDON
Membres : les conseillers municipaux

IV- COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :

Présidence : Marie-Claude BODIN

Membres : Isabelle NIVET
Agnès FAUGERON
Joël BLAUD
Nathalie VOYER
Michèle MINOT

Bernard CHAIGNEAU
Hervé PIQUION

V- COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES :

Présidence : Monique MARION

*Membres : Philippe TAUDIERE
Jean-Luc MONDON
Louisette BIGET
Martine BATAILLE
Jacqueline TERNY
Marie-Jo GIRARD
Michèle MINOT
Joël BLAUD
Jean-Pierre LAGRANGE*

*Andréa THIMONIER
Charles SOURISSEAU*

VI- COMMISSION COMMUNICATION ET EVENEMENTS :

Présidence : Philippe DELAHAYE

*Membres : Alain JOYEUX
Emmanuel GUILLON
Jean-Pierre LAGRANGE
Marie Jo GIRARD
Philippe TAUDIERE
Agnès FAUGERON*

*Bernard CHAIGNEAU
Hervé PIQUION*

VII- COMMISSION ASSOCIATIONS, JEUNESSE ET ANCRE :

Présidence : Alain JOYEUX

*Membres : Philippe TAUDIERE
Bernard PETERLONGO
Annik ISSINDOU
Louisette BIGET
Michèle MINOT
Jacqueline TERNY
Patricia GREGOIRE
Philippe DELAHAYE
Nathalie VOYER*

*Charles SOURISSEAU
Henri GERMANAUD*

VIII- COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL :

Présidence : Marie Claude BODIN

*Membres : Bernard PETERLONGO
Annik ISSINDOU
Alain JOYEUX
Claude NEUVILLE
Louisette BIGET
Marie Jo GIRARD
Jean-Pierre LAGRANGE*

*Andréa THIMONIER
Charles SOURISSEAU*

IX- COMMISSION DE LA VOIRIE, DES RESEAUX DIVERS ET BATIMENTS COMMUNAUX

Présidence : Bernard PETERLONGO

*Membres : Marie-Claude BODIN
Philippe TAUDIERE
Claude NEUVILLE
Alain DERVILLE*

*Bernard CHAIGNEAU
Andréa THIMONIER*

X- COMMISSION ACCESSIBILITE

Présidence : Annik ISSINDOU

*Membres : Alain JOYEUX
Claude NEUVILLE
Marie Jo GIRARD
Martine BATAILLE
Emmanuel GUILLON
Joël BLAUD
Patricia GREGOIRE
Philippe DELAHAYE
Jean-Pierre LAGRANGE*

*Bernard CHAIGNEAU
Henri GERMANAUD*

XI- COMMISSION DES RECEPTIONS

Présidence : Isabelle NIVET

*Membres : Philippe DELAHAYE
Jacqueline TERNY
Emmanuel GUILLON
Michèle MINOT
Patricia GREGOIRE*

*Hervé PIQUION
Henri GERMANAUD*

XII- COMMISSION DE LA SECURITE CIVILE

Présidence : Claude NEUVILLE

*Membres : Annik ISSINDOU
Marie Claude BODIN
Monique MARION
Philippe TAUDIERE
Alain JOYEUX
Damien DJANIKIAN
Emmanuel GUILLON
Michèle MINOT*

*Henri GERMANAUD
Charles SOURISSEAU*

XIII- COMMISSION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Présidence : Dominique CLEMENT

*Membres : Marie-Claude BODIN
Emmanuel GUILLON
Michèle MINOT*

Bernard CHAIGNEAU

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 4**

**OBJET : DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DESIGNATION DES MEMBRES.**

*Monsieur le Maire fait savoir que la commune peut constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent.*

*L'article 22 du Code des Marchés Publics fixe la composition de la commission d'appel d'offres pour les collectivités locales.*

*Pour SAINT BENOIT, elle est composée :*

- du Maire en qualité de Président,*
- de 5 membres titulaires du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,*
- de 5 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*Suite à la démission de Mr Jean-Marie GUERIN et de Mme Claire BAUDU, il y a lieu de désigner les nouveaux membres de cette commission d'appel d'offres. Cette délibération remplace celle de 7 avril 2008.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir procédé au vote, DESIGNE :**

*-Président : Dominique CLEMENT*

*-Membres titulaires : Bernard PETERLONGO  
Philippe DELAHAYE  
Claude NEUVILLE  
Louissette BIGET  
Bernard CHAIGNEAU.*

*- Membres suppléants : Isabelle NIVET  
Agnès FAUGERON  
Damien DJANIKIAN  
Michèle MINOT  
Henri GERMANAUD.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 5

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Suite à la démission de Madame Marie-Claire BAUDU de son poste de conseillère municipale, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ✓ **DESIGNE** à l'unanimité, Mr Damien DJANIKIAN, conseiller municipal, domicilié 10 Grand'Rue 86700 ROMAGNE, correspondant défense pour la Mairie de SAINT BENOIT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

## **DELIBERATION N° 6**

### **OBJET : DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DU CENTRE BOURG.**

*Suite à la démission de Jean-Marie GUERIN, Président de la commission extra municipale du Centre Bourg, de son poste de conseiller municipal, il y a lieu de désigner un nouveau président de cette commission.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **DESIGNE**, à l'unanimité, Monsieur Alain DERVILLE en qualité de Président de la commission extra municipale du Centre Bourg.

*Cette commission se compose donc maintenant comme suit :*

- *Président : Alain DERVILLE*
- *Vice-président : Isabelle NIVET*
- *Vice-président : Andréa THIMONIER*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 7

OBJET : CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES

Suite à la réunion de la commission du personnel, il y a lieu de créer et transformer certains postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- 1) *les créations de postes suivants (suite à avancement de grade) :*
 - *Création d'un poste de Brigadier Chef Principal à temps complet à compter du 1^{er} mai 2010,*
 - *Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps incomplet 28/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2010,*
 - *Création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2010,*
 - *Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2010,*

- Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2010,
- Création de 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet à compter du 1^{er} février 2010,
- Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2010,
- Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2010,
- Création de 2 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps incomplet 31h30/35 à compter du 1^{er} février 2010.

2) la transformation de postes suite à des modifications de temps de travail :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps incomplet 31h30/35^{ème} en un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2010,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet 24/35^{ème} en un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet 31/35^{ème}, à compter du 1^{er} mars 2010,

3) la création de postes suite à décès et départ en retraite :

- Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet 17h30/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2010,
- Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet 30/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

### **DELIBERATION N° 8**

#### **OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION INITIATIVE DEVELOPPEMENT - AIDE A HAITI.**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tragiques évènements d'Haïti ont suscité à travers le Monde, un très vaste élan de solidarité et de générosité. Mais les besoins sont immenses tant pour les secours d'urgence que pour la reconstruction qui s'annonce longue et difficile.*

*Il souhaite aussi que le Conseil Municipal qui a toujours montré l'exemple en matière d'entraide et de solidarité, apporte sa contribution, à une association qui œuvre dans ce pays depuis 15 ans (Initiative Développement).*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** à l'unanimité de faire un don de 2000 Euros à l'association Initiative Développement - 29 rue de Ladmirault - 86000 Poitiers.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~


DELIBERATION N° 9

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS - D.M. N°8

Monsieur le Maire fait savoir, qu'il y a lieu de régulariser certains comptes budgétaires sur l'exercice 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **DECIDE** :

En section d'investissement :

- *la diminution au compte 3121/2004509/833 subvention d'Etat pour l'aménagement du viaduc d'un montant de 1.640 €*
- *l'ouverture d'un crédit de recettes au chapitre 040/01 (opération d'ordre entre section) d'un montant de 1.640 €.*

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

## **DELIBERATION N° 10**

### **OBJET : OUVERTURE DE CREDITS POUR 2010 - D.M. N°1.**

*Monsieur le Maire fait savoir, qu'en attendant le vote du budget 2010, il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits pour engager dès maintenant achats et travaux.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **DECIDE** l'ouverture des crédits suivants :

- *285 000 Euros (deux cent quatre vingt cinq mille euros) à l'article 2315/2009001/824 pour les travaux d'aménagement de la place du centre bourg,*
- *13 000 Euros (treize mille euros) à l'article 2182/2010300/020 pour l'achat d'un véhicule de service pour la mairie.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 11

OBJET : SUBVENTION A L'ECOLE DE DANSE DE SMARVES INTERVENANT PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE.

*Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité de **VERSER** la subvention suivante :*

- *90 Euros (quatre vingt dix euros) à l'école de danse de SMARVES pour ses interventions à l'école Irma Jouenne.*

Cette dépense sera prélevée à l'article 6574 - Subvention de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

## **DELIBERATION N° 12**

### **OBJET : D.G.E. POUR L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE.**

*Le cimetière de SAINT BENOIT nécessite un agrandissement sur un terrain que la commune a déjà acquis, il y a plusieurs années. Ce nouveau cimetière pourrait accueillir environ 500 nouvelles concessions.*

*Le montant des travaux s'élève à 106 537 €uros H.T.*

*Ces travaux sont subventionnables dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** le plan de financement suivant :

- Coût des travaux H.T. : 106 537 €
- DGE sollicitée (23%) : 24 504 €
- Autofinancement HT : 82 033 €

✓ **SOLLICITE DE L'ETAT**, une Dotation Globale de l'Équipement de 23 % du montant H.T. des travaux d'agrandissement du cimetière.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 13

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR RELATION INTERNATIONALES.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune souhaite promouvoir l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles maternelles de SAINT BENOIT. Pour cela, l'association Relations Internationales se propose d'intervenir pendant le temps scolaire avec l'accord du corps enseignant. Il y a donc lieu d'autoriser par convention, l'intervention de l'association dans les locaux scolaires.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention portant utilisation des locaux scolaires par l'Association Relations Internationales en vue de la promotion et de l'enseignement de la langue anglaise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, (23 voix pour - 3 abstentions - 1 contre) (Mmes Faugeron et Biget ne prennent pas part au vote)

1) **DONNE SON ACCORD** sur les termes de cette convention,

2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A 23 VOIX POUR - 3 ABSTENTIONS - 1 CONTRE

~~~~~

**DELIBERATION N° 14**

**OBJET : CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION AUTOMATISEE DE VENTE AUX ENCHERES SUR INTERNET AVEC GESLANDS.**

*Monsieur le Maire fait savoir que la commune peut acquérir la solution pour mettre en ligne la vente du matériel réformé de la commune. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir une solution automatisée par contrat.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir la solution automatisée de vente aux enchères sur internet,
- **DONNE SON ACCORD** sur le contrat avec la société GESLANDS,
- **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat et toute pièce y afférent.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 15

OBJET : CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION AUTOMATISEE DE VENTE AUX ENCHERES SUR INTERNET AVEC AGORASTORE SAS.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune peut acquérir la solution pour mettre en ligne la vente du matériel réformé de la commune. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir une solution automatisée par contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir la solution automatisée de vente aux enchères sur internet,
- **DONNE SON ACCORD** sur le contrat avec la société AGORASTORE SAS,
- **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat et toute pièce y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 16**

**OBJET : NOM DE RUE - ALLEE Bernard OUDIN**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une voie a été créée pour la desserte d'un programme privé d'habitation sur la commune.*

*Dans le but de localiser cette voie et afin de permettre de différencier les maisons, la dénomination suivante est proposée : « Allée Bernard OUDIN » avec la numérotation ci-jointe (voir plan).*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE D'HOMOLOGUER** le nom de cette voie.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

La séance a été levée à 21 H.

La secrétaire,

Michèle MINOT.